Nations Unies A/C.5/54/58

Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Cinquième Commission
Point 121 de l'ordre du jour
Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

Examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Note du Secrétaire général

1. Au paragraphe 5 de sa résolution 54/258 du 7 avril 2000, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'étudier comment financer la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de lui faire rapport durant la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-quatrième session.

2. En ce qui concerne les prévisions de dépenses relatives à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, il convient de noter qu'à la reprise de sa session d'organisation, le Comité préparatoire de la Réunion a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution A/54/L.82. Le projet de résolution contient des propositions concernant un certain nombre d'activités qui seront menées par le Bureau du Comité préparatoire. Un état des incidences de ces propositions sur le budget-programme sera publié sous la cote A/C.5/54/59. Ces incidences s'élèveraient à un montant de 154 500 dollars qui permettrait de financer les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance des participants aux consultations du Bureau avec les organisations intergouvernementales et autres parties prenantes. Les demandes de ressources additionnelles qui pourraient être nécessaires pour financer les activités au cours du processus préparatoire seraient présentées selon la procédure établie, à la suite des décisions que le Comité préparatoire prendrait aux futures séances de la reprise de sa session d'organisation ou à ses sessions de fond.

3. En ce qui concerne la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les dépenses afférentes à la participation de deux représentants du gouvernement de chacun des pays les moins avancés aux sessions du Comité préparatoire et à la Conférence proprement dite s'élèveraient, selon les estimations, respectivement à 1 164 500 dollars et à 500 500 dollars. Comme on l'a indiqué précédemment (A/C.5/54/50, par. 6), le Secrétaire général de la CNUCED a adressé à tous les États membres de la CNUCED une note verbale dans laquelle il les invitait

00-41529 (F) 030500 030500

à envisager de verser des contributions volontaires qui permettraient de financer la participation des représentants des pays les moins avancés aux réunions du Comité préparatoire et à la Conférence proprement dite. À ce jour, le Secrétariat n'a reçu aucune contribution en réponse à cette invitation.

4. Il ressort de l'examen des ressources extrabudgétaires qui pourraient être utilisées pour financer les frais de voyage des représentants des pays les moins avancés que 113 000 dollars étaient disponibles dans le Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés aux réunions intergouvernementales. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé en juin 1995 pour financer la participation des représentants des pays les moins avancés à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Conformément à la résolution 49/98 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, ce fonds d'affectation spéciale a été créé en utilisant des ressources extrabudgétaires inutilisées qui ont été transférées du Fonds de contributions volontaires pour aider les pays en développement à participer à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et à ses préparatifs. **Il est proposé que l'Assemblée générale approuve l'utilisation du solde de 113 000 dollars disponible dans le Fonds d'affectation spéciale pour financer une partie des 582 000 dollars nécessaires pour la participation des pays les moins avancés à la première session du Comité préparatoire. Cela signifierait qu'un montant de 469 000 dollars serait encore nécessaire pour permettre à deux participants de chacun des pays les moins avancés de participer à la première session du Comité préparatoire en juillet 2000.**

5. Il convient de rappeler qu'au paragraphe 14 de sa résolution 54/235 du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'envisager toutes les autres possibilités, y compris un prélèvement sur les soldes inutilisés du budget ordinaire pour l'exercice biennal 1996-1997. Toutefois, ultérieurement, au paragraphe 3 de sa résolution 54/258, l'Assemblée a décidé que le solde inutilisé serait retenu jusqu'à ce que tous les programmes et activités définis dans le rapport du Secrétaire général en date du 13 mai 1998 (A/52/898 et Corr.1) et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/3 du 12 octobre 1998 soient achevés. Le Conseil du commerce et du développement a décidé que 10 réunions d'experts se tiendraient au cours des 12 prochains mois. En conséquence, on s'attend à ce que le solde inutilisé soit entièrement engagé. On ne peut donc envisager de financer la participation de représentants de pays les moins avancés à la première session du Comité préparatoire à l'aide des soldes inutilisés.

6. Au cas où le Secrétariat ne reçoit pas de contributions volontaires avant l'ouverture de la première session du Comité préparatoire, on pourrait, à titre exceptionnel, financer la participation des pays les moins avancés à cette session à l'aide des gains de change réalisés depuis le début de l'exercice en cours sur les crédits ouverts au titre du budget ordinaire de la CNUCED. Depuis l'approbation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 en décembre 1999, le dollar des États-Unis s'est considérablement raffermi par rapport au franc suisse. On estime qu'au 31 mai 2000, les gains de change ainsi réalisés s'élèveront à environ 700 000 dollars en ce qui concerne le chapitre 11A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Ce montant serait plus que suffisant pour permettre la participation de deux représentants de chacun des pays les moins avancés à la première session du Comité préparatoire.

7. **En cas d'approbation de la proposition ci-dessus, le Secrétaire général rendrait compte à l'Assemblée générale, dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget, des ressources utilisées pour la première session du Comité préparatoire. En outre, s'il s'avérait que les fonds extrabudgétaires ne suffisaient toujours pas pour financer la participation des représentants des pays les moins avancés à la deuxième session du Comité préparatoire et à la Conférence proprement dite, le Secrétaire général porterait la situation à l'attention de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session afin que des mesures appropriées soient prises, en indiquant les ressources supplémentaires nécessaires pour permettre à la CNUCED d'apporter un appui fonctionnel aux préparatifs de la Conférence et à la Conférence elle-même.**